

Préfecture de la Loire-Atlantique Direction de la citoyenneté et de la légalité

Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par : Alice Prévost

Bureau des élections et de la réglementation générale

Mél: pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code de commerce et notamment son article R. 723-6;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection de 6 juges du tribunal de commerce de Saint-Nazaire le 24 novembre 2022 pour le premier tour et éventuellement le 7 décembre 2022 en cas de second tour ;

VU les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture de la Loire-Atlantique ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce de Saint-Nazaire pour l'année 2022, établie après enregistrement des candidatures à la préfecture de la Loire-Atlantique, est arrêtée comme suit :

Monsieur Dominique ASTIER
Madame Béatrice CAZALAS
Madame Chantal DEBATISSE
Monsieur Nicolas ONILLON
Monsieur Sébastien PRESLES
Monsieur Jean-Christophe THELIER

<u>ARTICLE 2:</u> Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et porté à la connaissance du président du tribunal de commerce de Saint-Nazaire et du procureur général près la cour d'appel de Rennes.

Nantes, le 4 novembre 2022

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY